

Avis voté lors de l'Assemblée plénière du 26 février 2013

Face aux défis du développement : comment renforcer les ONG françaises ?

Déclaration du groupe des entreprises

Monsieur le Président, Monsieur le Président de la section, Monsieur le Rapporteur, mes Chers collègues, on le sait, les enjeux en matière de développement sont gigantesques. Ils ont pour vocation de lutter contre la grande pauvreté et les inégalités qui, elles-mêmes, sont source de l'instabilité du monde et donc de la paix. Nous sommes encore très loin de la réalisation des huit objectifs du millénaire auxquels nous avons souvent, ici, rappelé notre attachement. Il est donc très important que tous les acteurs puissent oeuvrer en faveur du développement.

Comme on a pu le noter durant les travaux de la section, beaucoup d'entreprises sont elles-mêmes extrêmement impliquées dans ce défi. Cependant, les acteurs majeurs du développement demeurent les organisations non gouvernementales et il est indéniable que, dans le contexte international, ces ONG, et en particulier françaises, doivent s'adapter.

Les organisations françaises sont pour beaucoup orientées vers le traitement des situations d'urgence, le plus souvent avec succès. Pourtant, aujourd'hui, elles doivent chercher à être davantage présentes sur le « post urgence » et sur le développement. Or, nous assistons depuis plusieurs années à une progression assez impressionnante des grandes ONG anglo-saxonnes qui, elles, sont davantage orientées vers le plaidoyer plutôt que vers le terrain, et ce sont souvent les anglo-saxonnes qui sont les plus présentes dans les instances internationales. Pourtant, pour leur connaissance du terrain, les ONG françaises ont un rôle important à jouer, mais elles sont desservies par leur multiplicité et, souvent, par leur petite taille.

C'est pourquoi le groupe des entreprises soutient les propositions contenues dans le projet d'avis qui nous est présenté, qu'il s'agisse d'améliorer la transparence et la lisibilité du dispositif institutionnel, de favoriser les synergies et les partenariats avec les collectivités locales, ou encore de développer la professionnalisation des acteurs. Comme l'a dit le rapporteur, certains d'entre nous sont effrayés du terme ; et pourtant, c'est par une plus grande professionnalisation que l'on ira vers une plus grande efficacité.

De même, nous soutenons le rapporteur quand il met l'accent sur l'importance d'une véritable structuration du plaidoyer des ONG. Ce plaidoyer doit se faire autour de la solidarité internationale et des nouveaux enjeux du développement, incluant le changement climatique et l'érosion de la diversité.

Encore faut-il qu'il soit fait en coordination avec les autres acteurs, notamment avec les entreprises.

Nous tenons à insister sur la nécessité de ne pas accroître les financements publics et de demander aux ONG de rendre compte de leurs actions. Nous sommes donc d'accord et félicitons le rapporteur pour privilégier les réaffectations, proposer des stratégies à long terme par une programmation pluriannuelle des financements publics, mettre en cohérence les politiques des différentes administrations et définir des mécanismes de suivi.

Pour toutes ces raisons, le groupe des entreprises votera le projet d'avis.